

ART.
 .11, 12, 13
 . . . 1191
 . . . 1430
 . . . 2
 . . . 1195
 . . . 1186
 . . . 1187
 . . . 1188
 en
 s en
 . . . 119
 . . . 31
 . . . 1198
 . . . 1216
 . . . 11
 rne-
 . . . 12
 juge
 .14, 15
 ance
 . . . 16
 . . . 17
 , 19, 20
 . . . 21
 .22, 23
 om-
 . . . 24
 ore. 71
 ême
 . . . 72

Tuteurs, curateurs, et conseils judiciaires.—L'avis du conseil de famille est requis pour leur nomination. 1331 et s.
 Procédure à suivre pour leur nomination. . . . 1337 et s.
 Ils plaident en leur nom et qualité pour ceux qu'ils représentent. 81
 Quand les tuteurs, curateurs, et autres administrateurs peuvent être condamnés aux frais personnellement. 552
 Exécution provisoire des jugements nommant des tuteurs, curateurs et autres administrateurs. 594
 Contrainte par corps contre les tuteurs, curateurs, et fiduciaires. 832
 Tuteurs nommés dans le cas d'action en partage. . . . 1039
 Tuteur *ad hoc* dans le cas de licitation volontaire. . . . 1355
 Tuteurs ou curateurs pour représenter les incapables à la levée des scellés et à l'inventaire. 1382

U.

Usurpation de charges publiques ou corporatives, ou de franchises.
 V. *Quo warranto*.
 Urgence.—Emission du bref d'assignation dans les cas urgents. 119

V.

Vacance.—De juillet et août. La cour ne peut siéger qu'en certaines matières. 15
 Les délais ne courent point, excepté dans ces matières spéciales. 10
 Le délai pour inscrire en revision court en vacance. . . 10
 Vacante (Succession).—V. *Succession vacante*.
 Vaisseau.—Assignation d'un maître ou patron de vaisseau. 132
 Saisie d'un; ce que le procès-verbal doit contenir. . . 630